



Copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 11 MARS 2013
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Raymond Beaudry, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2013-03-040

RÈGLEMENT 2013-03 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2012-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RUE JACOB

CONSIDÉRANT QUE Pluritec ltée a déposé un nouveau document d'estimé des coûts du projet pour l'aménagement d'un système de traitement des eaux usées de la rue Jacob en date du 24 janvier 2013 et qui évalue à 563 503,97 \$ le coût total du projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le règlement 2012-05 afin de l'adapter aux nouveaux coûts estimés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE la municipalité de Champlain adopte le règlement 2013-03 et qu'il est décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2013- 03 et le titre de « Règlement de modification du règlement 2012-05 ».

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le montant de 563 504 \$ devra apparaître dans le texte du règlement 2012-05 en lieu et place du montant de 448 769 \$ qui apparaissait pour évaluer le coût des travaux et le montant d'emprunt autorisés.

Le texte de l'article 1 est modifié pour faire référence au document « Estimation de coût des travaux, aménagement d'un système autonome de traitement des eaux usées – rue Jacob, dossier 2009310-2. » plutôt que

Estimation préliminaire du projet – option 1 préparé par Pluritec ltée en date du 19 juillet 2012.

Le texte de l'article 6 est modifié pour établir à 80 % plutôt qu'à 77 % la portion du coût des travaux qui sera remboursée par une affectation d'un montant de subvention.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jean Houde, secrétaire-trésorier

2013-05-067

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2013-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté le règlement # 2012- 05 qui a été modifié par le règlement 2013- 03;

CONSIDÉRANT la référence au document «Estimation de coût des travaux, aménagement d'un système autonome de traitement des eaux usées – rue Jacob, dossier 2009310-2» mentionnée au règlement 2013-03;

II EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

«QUE le règlement 2013-03 soit modifié par l'addition, à l'article 2, de l'alinéa suivant:

«L'annexe A du règlement 2012-05 est remplacée par l'annexe A du présent règlement.»

QU'il soit également modifié afin d'y joindre l'annexe de la présente résolution.».

ADOPTÉ unanimement

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
1.0	TRAVAUX D'AQUEDUC				
1.1	Conduite d'aqueduc PVC DR-18, 150 mm dia.	35	m	90,00 \$	3 150,00 \$
1.2	Branchements de service				
	a) Terrains résidentiels - 19 mm dia.	2	unité	1 000,00 \$	2 000,00 \$
	b) Bâtiment technique - 19 mm dia.	1	unité	350,00 \$	350,00 \$
	c) Aire de traitement - 50 mm dia.	75	m	50,00 \$	3 750,00 \$
1.3	Vannes d'isolement avec boîte de vanne, 150 mm dia.	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.4	Poteau d'incendie, incluant vannes d'arrêt	1	unité	4 500,00 \$	4 500,00 \$
1.5	Vanne de purge (Mueller)	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.6	Raccordement à la conduite existante	---	forfaitaire	---	1 500,00 \$
1.7	Désinfection et essais d'étanchéité	---	forfaitaire	---	1 000,00 \$
	Sous-total article 1 -				19 750,00 \$
2.0	TRAVAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE (COLLECTE, INTERCEPTION)				
2.1	Conduite d'égout, PVC DR-35				
	a) 200 mm dia.	20	m	95,00 \$	1 900,00 \$
	b) 250 mm dia.	75	m	110,00 \$	8 250,00 \$
	c) 300 mm dia. (trop-plein)	---	forfaitaire	---	1 000,00 \$
2.2	Regard de béton préfabriqué				
	a) 900 mm de diamètre	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	b) 1200 mm de diamètre	1	unité	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2.3	Branchements de service, PVC DR-28 - 135 mm dia	2	unité	750,00 \$	1 500,00 \$
2.4	Démantèlement, colmatage et raccordement à l'existant	---	forfaitaire	---	2 000,00 \$
2.5	Nettoyage, essais d'étanchéité et inspection télévisée	---	forfaitaire	---	2 000,00 \$
	Sous-total article 2 -				23 650,00 \$
3.0	TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL (DRAINAGE)				
3.1	Conduite d'égout, PEHD R-320				
	a) 200 mm dia.	5	m	80,00 \$	400,00 \$
	b) 300 mm dia.	65	m	110,00 \$	7 150,00 \$
3.2	Regard de béton préfabriqué				
	a) 900 mm de diamètre	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.3	Puisard préfabriqué de captation	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3.4	Démantèlement, colmatage et raccordement à l'existant	---	forfaitaire	---	2 500,00 \$
3.5	Nettoyage, essais d'étanchéité et inspection télévisée	---	forfaitaire	---	2 000,00 \$
	Sous-total article 3 -				17 550,00 \$
4.0	TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT				
4.1	Déblai de 2e classe et disposition des rebuts	---	forfaitaire	---	9 000,00 \$
4.2	Préparation de l'infrastructure	---	forfaitaire	---	3 400,00 \$
4.3	Prolongement rue Jacob				
	a) Sous-fondation granulaire MG-112, ép. 400 mm	850	m²	10,00 \$	8 500,00 \$
	b) Fondation supérieure MG-20, ép. 200 mm	850	m²	8,00 \$	6 800,00 \$
	c) Béton bitumineux ESG-14, taux 150 kg/m² (62,5 mm)	150	t.m.	110,00 \$	16 500,00 \$

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
4.4	Chemin d'accès et aire de circulation au site de traitement				
	a) Sous-fondation granulaire MG-112, ép. 450 mm	815	m²	11,00 \$	8 965,00 \$
	b) Fondation supérieure MG-20, ép. 200 mm	815	m²	8,00 \$	6 520,00 \$
4.5	Creusage de fossé	150	m	10,00 \$	1 500,00 \$
4.6	Ponceau PEHD - 350 mm	---	forfaitaire	---	1 350,00 \$
4.7	Clôture grillagée				
	a) Nouvelle clôture grillagée	115	m	75,00 \$	8 625,00 \$
	b) Porte-double	1	unité	1 250,00 \$	1 250,00 \$
4.8	Ensemencement hydraulique	150	m²	10,00 \$	1 500,00 \$
	Sous-total article 4 -				73 910,00 \$
5.0	POSTE DE POMPAGE				
5.1	Poste de pompage PP-1 SPM-1500 (circulaire)				
	a) Excavation assèchement et remblayage	---	forfaitaire	---	3 900,00 \$
	b) Structure de béton préfabriquée et métaux ouvrés	---	forfaitaire	---	27 200,00 \$
	c) Mécanique de procédé	---	forfaitaire	---	13 400,00 \$
	d) Conduite de refoulement, PVC série 160 - 75-150 mm	---	forfaitaire	---	1 000,00 \$
	e) Essais de fonctionnement, de performance et de mise en service	---	forfaitaire	---	1 300,00 \$
5.2	Poste de pompage PP-2 SPM-7000 (rectangulaire)				
	a) Excavation assèchement et remblayage	---	forfaitaire	---	1 200,00 \$
	b) Structure de béton préfabriquée et métaux ouvrés	---	forfaitaire	---	9 300,00 \$
	c) Mécanique de procédé	---	forfaitaire	---	4 600,00 \$
	d) Conduite de refoulement, PEX - 50 mm	---	forfaitaire	---	1 500,00 \$
	e) Essais de fonctionnement, de performance et de mise en service	---	forfaitaire	---	450,00 \$
	Sous-total article 5 -				63 850,00 \$
6.0	INSTALLATION AUTONOME DE TRAITEMENT				
6.1	Fosse septique FSM-65000FV				
	a) Excavation assèchement et remblayage	---	forfaitaire	---	6 500,00 \$
	b) Fosse septique, FSM-65000FV, cap. 62,72 m³	---	forfaitaire	---	48 100,00 \$
	c) Conduite de transfert PVC série 160, 150 mm dia.	---	forfaitaire	---	1 000,00 \$
6.2	Réacteur Bionest				
	a) Excavation assèchement et remblayage	---	forfaitaire	---	6 500,00 \$
	b) Fosse septique, FSM-65000FV, cap. 62,72 m³	---	forfaitaire	---	48 100,00 \$
	c) Système Bionest (média, diffuseur, alarmes...)	---	forfaitaire	---	60 400,00 \$
	d) Système d'aération (pompe à air, conduites...)	---	forfaitaire	---	12 400,00 \$
	e) Système de recirculation (pompe, conduites...)	---	forfaitaire	---	8 750,00 \$
	f) Chauffe-eau de procédé	---	forfaitaire	---	8 250,00 \$
	g) Système de désinfection UV	---	forfaitaire	---	27 500,00 \$
	h) Conduite de transfert PVC série 160, 150 mm dia.	---	forfaitaire	---	1 000,00 \$

Municipalité de Champlain
Aménagement d'un système autonome de traitement des eaux usées - rue Jacob
Dossier : 2009310-2

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
6.3	Bâtiment de service				
	a) Excavation assèchement et remblayage	---	forfaitaire	---	800,00 \$
	b) Ouvrage de béton (fondation, dalle sur sol...)	---	forfaitaire	---	9 600,00 \$
	c) Bâtiment technique (structure. mécanique, électrique...)	---	forfaitaire	---	31 500,00 \$
	d) Travaux de plomberie (drainage, conduite, appareils...)	---	forfaitaire	---	3 500,00 \$
6.4	Essais de fonctionnement, de performance et de mise en service	---	forfaitaire	---	7 000,00 \$
	Sous-total article 6 -				280 900,00 \$
7.0	TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ				
7.1	Alimentation et distribution électrique au bâtiment technique	---	forfaitaire	---	6 500,00 \$
7.2	Alimentation, distribution électrique/contrôle aux ouvrages extérieurs	---	forfaitaire	---	3 000,00 \$
	Sous-total article 7 -				9 500,00 \$
8.0	TRAVAUX DIVERS				
8.1	Emprunt MG-112 pour le reste de la tranchée	50	m³	10,00 \$	500,00 \$
8.2	Emprunt MG-112 pour surexcavation de l'assise	50	m³	10,00 \$	500,00 \$
	Sous-total article 8 -				1 000,00 \$
COUT TOTAL - avant taxes					490 110,00 \$
Taxes fédérales - 5 % :					24 505,50 \$
Taxes provinciales - 9,975 % :					48 888,47 \$
COUT TOTAL - avec taxes :					563 503,97 \$